



Arrêté n° A-DG-A-2023-4  
portant désignation de  
Monsieur Benoît SOHIER  
pour représenter le Président du Conseil  
départemental à la Conférence de la Baie

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-3 et L. 3221-7 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Monsieur Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Monsieur Benoît SOHIER conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant qu'il convient d'assurer la représentation du Président du Conseil départemental à la Conférence de la Baie ;

#### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Benoît SOHIER, conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine, est désigné en remplacement de Madame Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ pour représenter le Président du Conseil départemental au sein de la Conférence de la Baie ;

**Article 2** : Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site du Département d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 31 AOUT 2023

Le Président,

Jean-Luc CHENUT